



GCP/RAF/441/GER



**ATELIER DE LANCEMENT  
DES ACTIVITES DU PROJET GCP/RAF/441/GER**

**«RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE  
CENTRALE A TRAVERS LA GESTION DURABLE DES PRODUITS  
FORESTIERS NON LIGNEUX»**



**28 avril 2010**

**Salle de Conférence du Ministère  
en Charge des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche  
Bangui, République Centrafricaine**

**RAPPORT FINAL**

Projet financé par



Ministère fédéral  
de l'Alimentation, de l'Agriculture et  
de la Protection des Consommateurs

**Bangui - République Centrafricaine, juillet 2010**



**GCP/RAF/441/GER**

**Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale  
à travers la Gestion Durable des Produits Forestiers Non Ligneux**

**ATELIER DE LANCEMENT  
DES ACTIVITES DU PROJET GCP/RAF/441/GER**

**«RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE  
CENTRALE A TRAVERS LA GESTION DURABLE DES PRODUITS  
FORESTIERS NON LIGNEUX»**

28 avril 2010

Salle de Conférence du Ministère  
en Charge des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche  
Bangui, République Centrafricaine

**RAPPORT FINAL**

Projet financé par



Ministère fédéral  
de l'Alimentation, de l'Agriculture et  
de la Protection des Consommateurs

Bangui- République Centrafricaine, juillet 2010



Ce rapport fait partie d'une série de documents de travail du Projet GCP/RAF/441/GER sur le «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)»

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Ministère Fédéral d'Allemagne pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Protection des Consommateurs. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le document exprime les opinions de l'auteur et ne reflète pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>vi</b>
<b>ABREVIATIONS</b> .....	<b>vii</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
1.1 Contexte .....	1
1.2 Objectifs .....	1
<b>2. Présentation de l'atelier</b> .....	<b>2</b>
2.1 Ouverture de l'atelier .....	2
2.1.1 Discours du Représentant de la FAO.....	2
2.1.2 Discours du Représentant du Ministre des Eaux Forêts .....	2
2.2 Déroulement des travaux de l'atelier.....	3
2.2.1 Présentation des objectifs, résultats attendus et activités du Projet (Par Bruno BOKOTO DE SEMBOLI, Coordonateur National du Projet) .....	3
2.2.2 Présentation du plan de travail annuel 2010 (Par Abel Alafei, Point Focal National ) .....	4
2.2.3 Stratégie d'intégration des directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC dans la loi nationale (Par Bruno BOKOTO DE SEMBOLI, Coordonateur du Projet) .....	4
2.2.4 Attentes et engagements du gouvernement (Par Abel Alafeï, Point Focal National) .....	5
2.2.5 Présentation du Comité de Pilotage (Par Abel Alafei, Point Focal National).....	6
2.2.6 Procédures opérationnelles de la FAO (Par Etienne Ngounio Gabia, Chargé de Programme FAO) .....	6
2.2.7 Discussions sur les présentations .....	7
2.2.7 Cérémonie de clôture .....	9
2.2.8 Conclusions et recommandations .....	9
<b>ANNEXES</b> .....	<b>10</b>
Annexe 1 : Termes de références et Programme de l'atelier.....	10
Contexte et Justification .....	10
Objectifs de l'atelier .....	10
Résultat attendu .....	11
Annexe 2 : Discours du Représentant de la FAO en République Centrafricaine.....	12
Annexe 3 : Discours d'ouverture et clôture du Représentant du Ministre des Eaux et Forêts .....	14
Annexe 4 : Discours de clôture du Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts	16
Annexe 5 : Liste des participants .....	17
Annexe 6 : Communiqué final de l'atelier de lancement du Projet GCP/RAF/441/GER du 28 Avril 2010 dans la salle de Conférence du Ministère des Eaux et Forêts, Bangui - RCA .....	20
Annexe 7 : Présentations PowerPoint.....	25

## ABREVIATIONS

<b>CNP</b>	:	Coordonateur National du Projet
<b>COMIFAC</b>	:	Commission des Ministres en Charge des Forêts du Bassin du Congo
<b>DSRP</b>	:	Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>ECOFAC</b>	:	Ecosystème Forestier des Forêts d'Afrique Centrale
<b>FAO</b>	:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>GCP</b>	:	Fonds de coopération technique gouvernementale
<b>GTZ</b>	:	Coopération Technique Allemande
<b>ICRA</b>	:	Institut Centrafricain de Recherche Agronomique
<b>LASBAD</b>	:	Laboratoire des Sciences Biologiques et Agronomique pour le Développement
<b>MEFCP</b>	:	Ministère des Eaux et Forêts Chasse et Pêche
<b>ORCCPA</b>	:	Office de Régularisation et Commercialisation des Produits Agricoles
<b>PARPAF</b>	:	Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestiers
<b>PFN</b>	:	Point Focal National
<b>PFNL</b>	:	Produits Forestiers Non Ligneux
<b>PGPRF</b>	:	Projet de Gestion Participative des Ressources Forestières
<b>PME:</b>		Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	:	Petites et Moyennes Industries
<b>PTA</b>	:	Plan de travail Annuel
<b>RCA</b>	:	République Centrafricaine
<b>SNPA</b>	:	Stratégie Nationale et Plan d'Action
<b>TCP</b>	:	Programme de coopération technique

# 1. Introduction

## 1.1 Contexte

Dans le cadre des activités de lancement du Projet GCP/RAF/441/GER «*Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des Produits Forestier Non Ligneux (PFNL)*», un atelier a été organisé le mercredi 28 Avril 2010 dans la salle de conférence du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche à Bangui, Capitale de la République Centrafricaine.

Cet atelier a vu la participation, des Responsables des différents Départements Ministériels notamment ceux du Ministère des Eaux et Forêts Chasse et Pêche (MEFCP), du Ministère de l'Environnement, du Ministère de l'Enseignement Supérieur, du Ministère de Développement Rural, des Centres de Recherche, des organisations non gouvernementales (ONG) locales, des organisations de bases comprenant les représentants des commerçants des PFNL et autres organisations qui sont potentiellement les parties prenantes à la mise en œuvre du Projet (Cf. liste des participants en annexe 5).

Cet atelier a été l'occasion pour les participants d'échanger et comprendre les résultats attendus du Projet et de formuler des recommandations qui seront prises en compte pendant la mise en œuvre du Projet durant trois ans, d'octobre 2009 à Septembre 2012.

## 1.2 Objectifs

Les objectifs de cet atelier de lancement étaient de:

- Informer les parties prenantes sur le projet: les activités à mener, les modalités et l'état d'avancement à ce jour;
- Informer les parties prenantes des stratégies de mise en œuvre du Projet (élaboration de la stratégie nationale et plan d'actions de développement et valorisation du secteur PFNL/SNPA-PFNL, intégration des directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC dans la législation nationale)
- Présenter le plan de travail annuel (PTA) 2010 ;
- Recueillir les attentes des parties prenantes de la RCA ;
- Faciliter la structuration et la mise en place du Comité de Pilotage ;
- Présenter les liens de collaboration du Projet avec d'autres structures d'interventions.

## 2. Présentation de l'atelier

### 2.1 Ouverture de l'atelier

La cérémonie d'ouverture était placée sous la direction de Monsieur **Rubens Nambai** Directeur de Cabinet du Ministre des Eaux, Forêts Chasse et Pêche, au nom de Monsieur le Ministre **Emmanuel Bizot**, empêché.

Deux interventions ont ponctué cet atelier, celle du Représentant de la FAO, Monsieur Etienne NGOUNIO suivie du discours du Directeur de Cabinet du Ministre en charge des forêts.

#### 2.1.1 Discours du Représentant de la FAO

Dans son discours (annexe 1) le représentant de la FAO, Monsieur **Ngounio Gabia Etienne**, a fait le constat sur l'accroissement des besoins en ressources forestières des populations centrafricaines pour la lutte contre la pauvreté, et de l'impact de la démographie sur la surexploitation de ces ressources. Ce dernier a mentionné le rôle du "mécanisme de sécurité" des forêts et des arbres, notamment l'accroissement de sa contribution directe à l'approvisionnement alimentaire. Il a rappelé l'importance des PFNL dans l'économie nationale et leurs impacts sur les communautés rurales.

Le représentant de la FAO a rappelé aussi le contexte du Projet GCP/RAF/441/GER, qui selon lui répondent aux demandes des gouvernements de la République du Congo, du Gabon, et de la République Centrafricaine à travers un accord signé avec le Gouvernement allemand, autorisant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à fournir une assistance pour le "**Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux**", objet de ce projet.

Ce projet, a-t-il poursuivi, permettra de répondre aux problèmes qui affectent la performance des petites entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux, et fournira un soutien au gouvernement de la République Centrafricaine pour le renforcement des capacités du Ministère des Eaux et Forêts.

#### 2.1.2 Discours du Représentant du Ministre des Eaux Forêts

Le Directeur de Cabinet dans son discours (annexe 2) a saisi cette opportunité pour exprimer toute sa gratitude aux participants venus des différents Ministère et institutions du pays (ONG, Association des commerçants...) pour leur participation et à remercier la FAO pour son appui technique à la République Centrafricaine pour la mise en œuvre de ce Projet. Selon le Représentant du Ministre l'appui de la FAO au développement durable des PFNL en tant axe stratégique du plan de convergence de la COMIFAC, est une alternative encourageante qui rejoint le souci du gouvernement de la RCA exprimé dans l'initiative du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) au Pilier 3 relatif à *la diversification de l'économie à travers la valorisation des ressources naturelles*. Ensuite il a remercié le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne qui ne cesse de fournir son appui financier à la République Centrafricaine.

Dans son intervention, il a souligné qu'il est temps que le pays intègre les documents de politique et études sous régionaux dans les réalités institutionnelles centrafricaines. Pour terminer, le Directeur de Cabinet a souhaité aux participants de saisir cette occasion pour effectuer des échanges fructueux pouvant faciliter la mise en œuvre de ce Projet.

Sur ce, le Directeur de Cabinet a suspendu la séance. Celle-ci a été reprise par la mise en place du bureau du présidium composé ainsi qu'il suit :

- Modérateur : Mr **Hervé MAÏDOU**, Directeur Adjoint du Projet PARPAF ;
- 1<sup>er</sup> Rapporteur : Mr **Pierre OUANGBAO**, Cadre du Ministère de l'Environnement et de L'Ecologie et Responsable de la ZCV Mourou-Fadama.
- 2<sup>ème</sup> Rapporteur : Mr **Barthélemy DIPAPOUNDJI**, Directeur des Affaires Juridiques et du contentieux au MEFCP.

## **2.2 Déroulement des travaux de l'atelier**

Aussitôt après l'installation du présidium et la présentation des participants, le modérateur de l'atelier a pris la parole pour passer en revue le programme de l'atelier suivi des amendements formulés par les participants.

Suivant le programme proposé, six exposés ont été faits notamment:

1. Les objectifs et résultats attendus du projet ;
2. PTA 2010 ;
3. La Stratégie d'intégration des directives sous régionales de la COMIFAC ;
4. Les attentes et engagements du Gouvernement ;
5. La constitution du comité de pilotage ;
6. Les procédures opérationnelles de la FAO.

Ces présentations ont été faites respectivement par :

- Bruno BOKOTO DE SEMBOLI, Coordonnateur National du Projet;
- Abel ALAFEÏ, Point Focal National des PFNL ;
- Etienne NGOUNIO, représentant de la FAO.

### ***2.2.1 Présentation des objectifs, résultats attendus et activités du Projet (Par Bruno BOKOTO DE SEMBOLI, Coordonateur National du Projet)***

Le Coordonnateur National du projet Monsieur Bruno BOKOTO DE SEMBOLI a présenté les **objectifs, les résultats et les indicateurs du Projet** (annexe 4.1). En introduction il a annoncé que le projet est exécuté dans trois pays qui sont le Congo, le Gabon et la RCA et s'est appesanti sur les problèmes à résoudre par le Projet qui se résume par « l'inadéquation du Droit foncier et la législation gouvernant l'exploitation commerciale des PFNL ; la capacité limitée des acteurs impliquées dans la gestion durable des PFNL. Il a ressorti qu'il y'a un manque d'information et de connaissance technique en matière de gestion durable de PFNL ».

D'après le Coordonateur National du Projet, l'objectif assigné à ce projet est de contribuer à une gestion durable des PFNL par le biais d'une participation active des communautés en vue de l'amélioration de leur moyen d'existence. Il s'agit d'une manière globale de promouvoir la filière à travers les PME-PFNL au même titre que la filière du bois d'œuvre.

Il a présenté plusieurs résultats à atteindre tant au niveau régional que national, ainsi que les indicateurs.

L'orateur a insisté sur le fait que les Résultats de l'exécution nationale du Projet sont les Résultats 2 qui se résument par « *Les communautés et les ménages sur les sites pilote sont engagés dans une gestion durable des PFNL* ».

### **2.2.2 Présentation du plan de travail annuel 2010 (Par Abel Alafei, Point Focal National)**

Le Point Focal National a axé son exposé sur la présentation du **plan de travail annuel (PTA)** (annexe 4.2) qui est basé sur les résultats de la planification faite à Brazzaville, réactualisée par la coordination nationale et validée par la coordination régionale.

D'après le PFN pour l'année 2010 les activités se résument à :

1. Améliorer le cadre légal du secteur PFNL en vue d'assurer l'utilisation durable de ces produits et améliorer ainsi les conditions de vie des populations. Les activités à mettre en œuvre consistent à l'intégration des directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC dans la législation nationale
2. Mettre en place un programme forestiers national et un plan de développement du secteur qui soutiennent et favorisent la promotion des PFNL au sein des communautés afin de réduire la pauvreté et d'améliorer leurs moyens d'existence. Les activités permettant d'atteindre ce résultat consiste en une revue des politiques et programmes liés aux PFNL, de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation. Puis l'élaboration de la stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de PFNL.
3. Réaliser les études de base socioéconomique sur les sites pilotes (étude filière, PME-PFNL, *fourniture, collecte, conditionnement, marché*) en vue de faire un état de lieu des sites permettant l'identification des indicateurs de base qui orienteront le programme de renforcement des capacités des communautés à la base.

A la suite de cette présentation, le Point Focal National a rappelé à l'assistance que l'échelle d'intervention du Projet en RCA sera à deux niveaux dont le premier est local il s'agit du renforcement des capacités de la population à la base sur les sites pilotes et ensuite à l'échelle du pays le Projet renforcera les capacités du Ministère en charge des forêts en outil de gestion durable des PFNL à savoir la Stratégie Nationale et Plan d'Action PFNL et l'intégration des directives Sous Régionales en PFNL dans les lois nationales. D'après le présentateur la démarche adoptée par le Projet est l'approche participative. L'approche ciblée consiste à impliquer toutes les parties prenantes dans les activités du projet afin d'atteindre l'objectif reconnu et adopté par tous les acteurs impliqués dans la filière PFNL.

### **2.2.3 Stratégie d'intégration des directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC dans la loi nationale (Par Bruno BOKOTO DE SEMBOLI, Coordonateur du Projet)**

Concernant, la **stratégie d'intégration des directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC** (annexe 4.3), le Coordonnateur National a une fois de plus repris la parole pour faire le point sur les directives sous-régionales PFNL, qu'il juge très importantes pour le pays de les intégrer dans les lois nationales en vue de créer une harmonie avec les autres pays de la COMIFAC. En introduction, il a rappelé le contexte biophysique et socioéconomique de la forêt du Bassin du Congo en mettant un accent sur la biodiversité de la République Centrafricaine. Dans le processus de sa présentation, il a rappelé aussi le contexte de l'élaboration de ce document qui selon lui fait suite à l'atelier régional organisé par la COMIFAC et la FAO avec l'appui financier de la GTZ en 2007 et validé par les experts. Cela justifie l'intégration de ces Directives au niveau national et leur adaptation selon le contexte local. Ainsi il a présenté les six parties du document et leur contenu. Selon l'orateur ces Directives ne sont pas des mesures contraignante pour les Etats de la COMIFAC, c'est ainsi que lors de leur adoption les Ministres ont invité les Etats membres à l'intégrer dans leur législation et réglementations forestières. Et aussi ils ont invités les partenaires au développement à poursuivre leur appuis pour la mise en œuvre de ces Directives.

Enfin il a présenté l'approche d'intégration de ces Directives dans la loi nationale. Celle-ci consiste à faire participer tous les acteurs et institutions impliqués dans les filières des PFNL dans les six étapes du processus conduisant à la validation et l'adoption de la proposition des textes d'applications sur les PFNL à soumettre au gouvernement centrafricain.

Il a rappelé que les six étapes sont :

- L'identification et sensibilisation des acteurs (missions terrain pour mobiliser tous les parties prenantes) ;
- La collection des textes légaux et réglementaires régissant la gestion ;
- La collecte des textes réglementaires revue de littérature ;
- L'élaboration et validation du document de vulgarisation de la loi sur les PFNL ;
- La diffusion du document aux différents acteurs ;
- L'organisation des réunions de concertation avec les acteurs ;
- La consolidation les suggestions issues des différents acteurs.

Pour terminer, l'orateur a précisé que ces étapes rentrent déjà dans la création des conditions propices à la mise en œuvre de la stratégie et plan d'actions national pour le développement du secteur des PFNL en République du Centrafricaine. Et ensuite elles s'inspirent aussi du processus en cours au Cameroun et en République Démocratique du Congo.

#### **2.2.4 Attentes et engagements du gouvernement (Par Abel Alafeï, Point Focal National)**

Concernant les attentes et engagements du gouvernement (annexe 4.4), Monsieur Abel Alafeï, a évoqué que ce projet intègre la politique nationale définie dans le DSRP Pilier 3 qui se résume par la diversification de l'économie à travers la valorisation des ressources naturelles. Ensuite il a présenté les zones pilotes retenues pour la République Centrafricaine qui sont l'Ouham et la Lobaye. Selon le Point Focal National, ces sites disposent des atouts pour la mise en œuvre de du projet à travers la disponibilité des PFNL, l'existence des organisations informelles de valorisation et de commercialisation. Ces sites constituent les acquis des Projets du gouvernement dans la zone (ECOFAC avec l'Union Européenne, le PGPRF avec la GTZ).

Pour confirmer l'engagement du gouvernement, il signalé qu'un local est déjà acquis pour abriter le bureau du projet dans l'enceinte du MEFCP. Et qu'un Point Focal a été nommé auprès du Projet par le gouvernement centrafricain.

Enfin pour terminer sa présentation, il a présenté les attentes du gouvernement qui se résument comme suit:

- La mise en œuvre effective du projet;
- L'implication des communautés de base dès la première année par le renforcement des capacités (Formation, appui technique, financier, organisation des circuits de commercialisation);
- Le transfert de compétence à la fin du Projet.

### **2.2.5 Présentation du Comité de Pilotage (Par Abel Alafei, Point Focal National)**

Le Point Focal National a d'abord rappelé les objectifs et les tâches assignées au Comité de Pilotage (Cf. annexe 4.5) et a procédé à la présentation de la composition de ce comité.

C'est ainsi que plusieurs amendements ont été formulés par les participants afin de rendre cette structure plus efficiente dans la conduite des tâches qui lui seront attribuées. C'est ainsi que la proposition suivante a été retenue:

- 1 Représentant du Ministère en charge des forêts (Président)
- 1 Représentant de la FAO,
- Le Point Focal National du projet,
- Le Coordonnateur national (Rapporteur),
- 1 Représentant du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
- 1 Représentant du Ministère de l'Agriculture
- 1 Représentant du Ministère des Affaires Sociales
- 1 Représentant du Ministère du Plan
- 1 Représentant de l'Université de Bangui (LASBAD)
- 1 Représentant de l'ICRA
- 1 Représentant des Tradipraticiens
- 1 Représentant d'ECOFAC
- 1 Représentant de PARPAF
- 1 Représentant des Collectifs des ONGs
- 1 Représentant de l'ORCCPA
- 1 Représentant de l'Assemblée Nationale
- Le Point Focal Biodiversité
- 2 Représentants des Collectivités locales des sites retenus
- 1 Représentant des PME et PMI

Cette liste est à revoir dans la pratique.

### **2.2.6 Procédures opérationnelles de la FAO (Par Etienne Ngounio Gabia, Chargé de Programme FAO)**

Le dernier point portant sur **les procédures opérationnelles** (annexe 4.6) a été présenté par le dernier intervenant, monsieur NGOUNIO chargé de Programme en lieu et place du Représentant de la FAO. Selon ce dernier, la FAO, partenaire au développement spécialisé dans le domaine de l'agriculture et des ressources halieutique, travaille sur trois types de Projet :

- Les Projets propres à la FAO, les TCP qui portent sur les actions pilotes de démonstration, les études et les projets de formulation des documents de stratégies.
- Conseillers des Départements Techniques (Eaux Forêt, Agriculture et Environnement)
- Les grands Projets financés sur les fonds fiduciaires.

Dans le cas d'espèces, c'est un GCP dont la FAO réalise de part son expertise. Le représentant de la FAO a présenté très clairement les modalités d'accès au fonds, aux moyens logistiques et les Lettres d'Accords réglementant les prestations avec les différents partenaires pour la mise en œuvre du Projet. Ainsi, d'une manière claire et précise, le Projet sera exécuté selon les normes des Projets de la FAO.

### **2.2.7 Discussions sur les présentations**

Ouvrant les débats, le Modérateur a pris la parole pour faire des commentaires sur la présentation du Coordonnateur et du Point Focal National avant d'ouvrir une première liste des personnes qui voulaient intervenir. Les questions tant aussi pertinentes et instructives ont porté sur une satisfaction de la valorisation des PFNL dans les régions ciblées par le projet, la durée du projet qui est de trois ans semble très courte pour un programme très ambitieux, la prise en charge de l'approche genre (les femmes) pour que la femme soit dotée de pouvoir et être impliquée aux stratégies de gestion, l'inventaire des PFNL pour une meilleure valorisation.

Le problème de l'exclusion de viande brousse des PFNL et l'inquiétude relative aux techniques d'exploitation durable ont été évoqués. Aussi faut-il ajouter les questions liées à l'aspect du partage juste et équitable des avantages découlant de la valorisation des produits forestiers non ligneux, car faisant partie intégrante des ressources génétiques et leurs brevetages. Le problème de la mise en place d'une technologie adéquate pour la mise en valeur des PFNL afin de générer une valeur ajoutée sur les ressources en faveur de la communauté a été soulevé.

Le problème de la sensibilité de certains sites à écologie fragile retenus, tel que le cas du nord qui est une zone de savane. Quels sont les types de produits forestiers retenus dans le cadre du présent Projet ? Une des interrogations était aussi de définir ou de fixer les résultats clés qui seront atteints en 2010.

Le Code Forestier vient d'être adopté, des inquiétudes tournent autour de l'adoption du texte réglementant les PFNL en 2010. Il faut mieux cibler les actions réalisables pour que le Ministère et la population puissent bénéficier des acquis du Projet.

Des questions de la prise en compte de la Stratégie Nationale en matière de biodiversité dans le programme du Projet ont été soulevées.

Les participants se sont interrogés sur la stratégie de l'intégration des directives sous-régionales PFNL de la COMIFAC dans la législation du pays du fait que le Projet a commencé depuis Octobre 2009 et c'est maintenant que se déroule son lancement. A ce stade, afin d'accélérer la mise en œuvre du projet, il est souhaitable, de mettre en place un formulaire d'enquête pour les acteurs et les cadres du ministère qui interviennent dans le domaine pour vite avancer.

Les PFNL génèrent assez de revenus pour les ménages, ce qui constitue une matière à appuyer dans le cadre de ce projet. Mais le Code forestier en son article 69 prévoit que ce n'est exclusivement que dans les forêts de Production qu'on pourrait commercialiser les PFNL.

Mme KARLA Chargée de Programme Environnement de l'Union Européenne à Bangui qui s'inquiète des objectifs du Projet liés à la Taxation des PFNL qui selon elle risque de contribuer à l'insécurité alimentaires des pauvres rurales, et ne comprends pas le sens de la réglementation des PFNL. Et se demande si le Projet a pris aussi en compte les questions de certification des PFNL.

En réponse à toutes ces attentes, le coordonnateur est intervenu sur les différentes catégories des PFNL tout en justifiant l'exclusion du gibier. En effet ce dernier est pris en compte par un autre programme appuyé par la FAO. Il a continué en expliquant que des modalités d'exploitation seront prises en compte dans le projet. Quant au programme qui paraît ambitieux, il a affirmé que les observations faites par l'assistance seront pris en compte dans la mise en œuvre progressive du Projet.

Pour ce qui concerne l'approche genre, les femmes sont incontournables car elles ont toujours été les plus grands exploitants des PFNL et très impliquées dans la filière commercialisation, le projet a prévu la prise en compte suffisante des femmes.

Pour le choix des sites, il s'est posé un problème de financement pour couvrir toute la zone proposée et certaines ont été écartées pour raison de l'éloignement c'est ainsi que la Forêt de Bangassou Mosaïque Forêt-Savane a été exclue. Les deux sites pilotes retenus disposent de potentialités prouvées par une étude de la Banque Mondiale. Le coordonnateur national a donné l'exemple des champignons et chenilles séchés de Baoro commercialisés de manière permanente sur toute l'étendue de la RCA et le karité dans l'Ouham et l'Ouham Péné. Dans les zones de savane, il existe plusieurs PFNL commercialisables. Par contre les PFNL des zones de forêts sont consommés pour la plupart frais. Le coordonnateur national a encore donné l'exemple d'une savane mise en défens pour l'exploitation du miel, ce qui avait permis la reforestation de la zone.

Le coordonnateur national a aussi mentionné que les aspects domestication et promotion des PFNL par les communautés seront pris en compte, pour que celles-ci s'approprient la protection. Il a cité l'exemple du *Ricinodendron heudelotii* au Cameroun.

Pour ce qui concerne la fiscalité sur les produits, il a précisé que celle-ci sera appliquée sur des PFNL biens définis, exemple le koko (*Gnetum* spp.). La certification sera prise en compte aussi dans le projet étant donné qu'une étude a été prévue dans le cadre de ce Projet.

Sur les questions de la prise en compte de la "Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Biodiversité", le coordonnateur national du Projet a mentionné que ces documents seront examinés lors des revues de politiques nationales.

D'après le Point Focal National, le retard dans les travaux a été d'abord observé au niveau Sous-régional. Le projet a démarré ses activités avec trois mois de retard. Les activités seront réalisées sur l'intégration des Directives sous régionales dans les lois nationales afin de faire des propositions de modifications des textes. Il y aura également un Comité de Pilotage qui suivra et supervisera l'exécution du projet. Le Point Focal National a aussi rappelé aux participants de penser à la création au sein du Département d'un service qui s'occupe des PFNL, car cela existe déjà dans certains Etats de la Sous-région, tel que le Congo.

Pour ce qui touche la question sur l'article 69 du texte du Ministère des Eaux et Forêts, à titre de contribution, selon monsieur **Florent Zowoya**, Coordonnateur National du Projet ECOFAC, il n'est pas interdit l'exploitation des PFNL, cet article a été initié pour empêcher les sociétés forestières de détruire ces produits.

Concernant les questions sur la présentation des procédures de la FAO, le représentant de la FAO a mentionné que son institution appuie dans le cadre des projets TCP dont les montants varient entre 400 à 500 dollars US. Les requêtes de financement doivent passer par le gouvernement. Et il faudrait que cela cadre avec les priorités du gouvernement. La faisabilité technique et opérationnelle du projet doit être démontrée. Quand au Projet GCP, qui est le cas dudit projet, il s'agit des projets de grande envergure qui sont souvent financés par les bailleurs en dehors de la FAO dans le cas d'espèce le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.

En ce qui concerne le financement des ONG et groupement de production locale, il existe une petite subvention appelé Fonds Téléfood destinés à appuyer les initiatives locales de développement qui passent par le gouvernement du pays à travers le Ministère en charge du Développement rural.

### **2.2.7 Cérémonie de clôture**

Après la pause déjeuner, les participants ont procédé à la validation du Communiqué Final de l'atelier. A l'issue de sa lecture faite par le Rapporteur, le Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts qui a clôturé le présent atelier a dans son discours, salué les efforts déployés par les participants pour abattre ce travail. Il a rassuré les participants de la disponibilité du Ministère à appuyer le Projet et le soutien indéfectible aux efforts de la COMIFAC.

Le Représentant du Ministre n'a pas manqué de souligner les efforts du gouvernement que dirige le Professeur Archange Faustin TOUADERA, 1<sup>er</sup> Ministre Chef du Gouvernement sous la très haute impulsion du Général d'Armée François BOZIZE YANGOUVOUNDA, Président de la République. Il a terminé son discours en rassurant les participants que le Ministère des Eaux et Forêts, mettra tout en œuvre pour faciliter la mise en place du Comité de Pilotage du Projet.

C'est à 16h30 mn que les travaux de l'atelier de lancement du projet Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits Forestiers Non Ligneux ont pris fin.

### **2.2.8 Conclusions et recommandations**

Conformément aux objectifs de l'atelier définis dans les termes de référence, il est estimé que les principaux résultats ont été atteints mais à la suite des débats les recommandations suivantes formulées ont été retenues:

1. Mettre en place au sein du département en charge des forêts un service pour la gestion des PFNL afin de garantir l'appropriation du projet;
2. Prendre en compte dans l'élaboration de la stratégie nationale, les questions d'accès aux ressources et partage juste et équitable des avantages et le brevetage ;
3. Prendre en compte la technologie adéquate pour une mise en valeur des PFNL afin de générer des ressources en faveur de la population
4. Réajuster les activités lors de leur mise en œuvre afin de respecter la durée du projet.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Termes de références et Programme de l'atelier

### *Contexte et Justification*

Le Projet «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux» (GCP/RAF/441/GER) mène ses activités au Gabon, République du Congo et République Centrafricaine (RCA) sous la direction d'une coordination régionale basée à Yaoundé, Cameroun depuis Octobre 2009. C'est un projet financé par le Gouvernement Allemand dont les activités dureront trois ans. Le projet a été conçu pour fournir au Secrétariat exécutif de la COMIFAC, aux gouvernements, aux différentes communautés locales et autres partenaires comme les ONG, une expertise adéquate pour le renforcement des capacités dans la mise en place des procédures nécessaires, des législations et des politiques forestières favorable à une meilleure gouvernance forestière pour la promotion de gestion durable à travers la valorisation des PFNL. Ceci en créant un environnement favorable pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises de PFNL (PME-PFNL).

La planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet sont réalisées en collaboration étroite avec le Secrétariat exécutif de la COMIFAC, les gouvernements participants, la FAO, le gouvernement allemand et leurs représentations dans la région, associés à un large éventail d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux actifs dans la région sur les thèmes importants pour le projet.

La FAO, en collaboration avec la COMIFAC, les gouvernements des pays impliqués dans le projet organise un atelier de lancement et de planification des activités du projet.

### *Objectifs de l'atelier*

Les objectifs de cet atelier de lancement et de planification sont de:

- Informer les parties prenantes sur le projet (son contenu, ses modalités, et sur l'état de son avancement) ;
- Informer les parties prenantes des stratégies de mise en œuvre du Projet (élaboration du SNPA-PFNL, Intégration des directives régionales dans la législation nationale) ;
- Présentation du PTA 2010 ;
- Recueillir les points de vue des parties prenantes de la RCA;
- Présenter et discuter les objectifs, mettre à jour le cadre logique et mieux préciser les indicateurs du projet;
- Faciliter la mise en place du Comité de Pilotage National du Projet;
- Présenter les modalités de collaboration du projet proposées et discuter sur leur perfectionnement et mise en œuvre ;
- Présenter et affiner les activités nationales à mettre en œuvre par le projet en 2010 (plan de travail annuel); y compris l'identification des besoins et de la contrepartie des pays participants (et d'autres parties prenantes) ;
- Définir les besoins d'appui technique du projet auprès des services techniques de la FAO et les consultants internationaux, régionaux et internationaux en 2010.

## Résultat attendu

Un rapport détaillé résumant les conclusions de l'atelier sont disponibles.

<b>10-15 Mai 2010</b>		
<b>Séance 1</b>		
08h00-09h00	Enregistrement des participants/es et installations participants/invités	Secrétariat
09h00-10h00	Ouverture officielle de l'atelier Arrivée de son excellence Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche Mots de bienvenue et discours d'ouverture <ul style="list-style-type: none"><li>• Représentant FAO au RCA</li><li>• Ministre du Ministre des Eaux et Forêt</li><li>• Retrait des Officiels</li><li>• Mise en place du Présidium</li></ul>	Modérateur
10h00-10h15	Pause-café	Comité d'organisation
10 h15-11h00	Introduction à l'atelier <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du programme et des objectifs de l'atelier (Coordonateur National)</li><li>• Présentation des participants/es (Modérateur)</li><li>• Discussion et adoption du programme (Modérateur)</li></ul>	Modérateur
12h 30-13h30	Pause déjeuné	Comité d'organisation
<b>Séance 2: Contexte du projet, 2009-2012</b>		
13h30-14h00	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des objectifs, résultats attendus, indicateurs du Projet (Coordonateur National)</li><li>• Attentes et engagements des gouvernements concernant le projet proposé (<i>Abel Alafei</i>) ;</li><li>• Constitution du comité d'exécution du projet (au niveau régional) et des comités consultatifs nationaux (Congo, Gabon et RCA) (<i>PFN, Abel Alafei</i>)</li></ul>	Modérateur
14h00-15h30	Discussion	
15h30-16h00	<ul style="list-style-type: none"><li>• Validation du rapport final et présentation de la constitution du comité d'exécution ou de pilotage du Projet (PFN)</li><li>• Présentation du Procédures opérationnelles de la FAO (Etienne Ngounio Gambia, Assistant du Représentant)</li></ul>	Modérateur
16h00-16h30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrivée du Représentant de la FAO à Bangui ;</li><li>• Arrivée de son Excellence Monsieur le Ministre des EFCP</li><li>• Présentation des résultats des travaux de l'atelier (Présidium)</li><li>• Mot du Représentant de la FAO</li><li>• Discours de clôture par le Ministre des EFCP</li></ul>	Modérateur
16h30-17h00	Fin des travaux et cocktail	Modérateur

## Annexe 2 : Discours du Représentant de la FAO en République Centrafricaine

- Monsieur le Représentant de son Excellence, Monsieur le Ministre des Eaux Forêts, Chasse et Pêche ;
- Messieurs les chargés de mission et Inspecteurs centraux ;
- Messieurs les Directeurs généraux ;
- Distingués Invités ;
- Chers Participants ;
- Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi à la fois un honneur et un privilège de prendre la parole au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de son Représentant empêché à l'occasion de la cérémonie officielle de lancement des activités du projet GCP/RAF/441/GER : *"Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux"* en République Centrafricaine.

Comme vous le savez, le Bassin du Congo fait partie des principaux réservoirs de biodiversité biologique et possède 100 millions d'habitants dont les moyens d'existence d'une grande majorité dépendent des forêts. Les ressources agricoles, qui devraient contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ces communautés, sont très mal développées et sont insuffisantes pour nourrir une population qui croît rapidement. Le rôle du "mécanisme de sécurité" des forêts et des arbres, notamment sa contribution directe à l'approvisionnement alimentaire s'est fortement accrue.

Le secteur des PFNL dans la région, malgré les nombreux bénéfices qu'il procure, est confronté à des contraintes juridiques, institutionnelles et organisationnelles comme un cadre réglementaire et institutionnel complexe ou non adapté; le manque de connaissances sur les ressources potentielles associé à un niveau non durable d'exploitation; des conflits entre les différents groupes d'utilisateurs des forêts et les concessionnaires des forêts; le libre accès aux ressources en PFNL qui favorise leur surexploitation; un système de taxation et de quotas, des permis d'exploitation inefficaces; et une mauvaise organisation des parties prenantes et réseaux de soutien.

La situation de la République Centrafricaine n'est pas opposable au tableau ci-dessus. En effet, la majeure partie de la RCA est rurale et les communautés dépendent fortement des ressources forestières pour leur alimentation, leurs soins de santé et leur source de revenus. Ces ressources contribuent de manière significative à l'économie nationale. Mais très peu de données sont disponibles pour renseigner sur les effets et leur impact sur la communauté, de même que la planification de la politique nationale. De plus les entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux sont pour la plus part des cas des entreprises informelles bâties autour de la famille ou de la communauté. Elles ne sont pas bien structurées, ont peu ou pas d'accès à l'information sur le marché, et ont plusieurs problèmes de droits de propriété.

C'est en considération de ce qui précède, qu'un accord a été signé sur la demande des gouvernements de la République du Congo, du Gabon, et de la République centrale africaine, avec le Gouvernement allemand, autorisant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à fournir une assistance pour le **"Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux"**, objet du projet qui en fait la 2<sup>e</sup> phase d'une activité antérieure avec le pays.

Le projet est conçu pour fournir aux gouvernements et aux autres acteurs clé de l'expérience et des procédures de mise en œuvre nécessaires pour ajuster et introduire les Directives sous-régionales dans leurs politiques et législations nationales sur les forêts et la sécurité alimentaire. De plus, il renforcera les capacités institutionnelles pour tester et développer des méthodologies qui rendent possible l'utilisation commerciale des PFNL par les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF) mais aussi par les populations pauvres et ceux qui souffrent d'insécurité alimentaire sur les sites pilotes sélectionnés dans les trois pays.

Je voudrai aussi saisir cette opportunité pour exprimer la gratitude de la FAO à l'égard du gouvernement de la République Centrafricaine pour sa mobilisation pour la promotion de la gestion durable de la forêt et des produits forestiers non ligneux en RCA en particulier. La FAO mettra tout en œuvre pour la l'atteinte de ces résultats.

Monsieur le Représentant du Ministre des Eaux et Forêts

Cet Atelier marque le démarrage effectif des activités du projet et devra contribuer à une meilleure compréhension du contenu du Projet et des études à réaliser. Dans cette perspective, il nous a paru important d'associer l'ensemble des partenaires, notamment du Département et des principaux partenaires à ce partage d'information.

A travers les résultats attendus, ce projet permettra de répondre aux problèmes qui affectent la performance des petites entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux, et fournira un soutien au gouvernement de la République Centrafricaine pour le renforcement des capacités du Ministère des Eaux et Forêts par l'élaboration de la stratégie nationale et Plan d'Action en matière de PFNL et l'intégration des *Directives Sous-régionales Relatives à la Gestion Durable des Produits Forestiers Non Ligneux D'origine Végétale en Afrique Centrale*.

Je suis convaincu du soutien que les gouvernements des pays de la COMIFAC et de la République Centrafricaine en particulier sont appelés à fournir pour la réussite du projet, afin que les produits forestiers non ligneux contribuent davantage au produit intérieur brut, au développement des petites entreprises forestières, à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

Je vous remercie.

### **Annexe 3 : Discours d'ouverture et clôture du Représentant du Ministre des Eaux et Forêts**

- Monsieur le Représentant de la FAO,
- Monsieur le Représentant du Gouvernement Allemand,
- Distingués invités,
- Mesdames, Messieurs.

C'est avec un grand plaisir que je vous adresse, au nom de son excellence Monsieur **Emmanuel BIZOT**, Ministre des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche mes chaleureuses salutations et vous exprime ma gratitude pour avoir bien voulu répondre à notre invitation de participer au présent atelier de lancement du projet GCP /RAF/441/GER « *Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux* » en RCA.

Je voudrais également remercier très sincèrement l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour le choix porté sur la République Centrafricaine comme site pilote pour la mise en œuvre de ce projet dans le Bassin du Congo.

Mes remerciements vont aussi à l'égard de la Coopération Allemande, qui une fois de plus continue à appuyer le pays dans la formulation de ses politiques pour le développement durable.

- Monsieur le Représentant de la FAO
- Monsieur le Représentant du Gouvernement Allemand
- Distingués invités

L'importance des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) souligné dans la politique forestière régionale à travers le Plan de Convergence et les Directives Régionales de la COMIFAC n'est plus à démontré en République Centrafricaine. En effet face à l'ampleur de la pauvreté et aux défis du changement climatique, les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) apparaissent comme une alternative aux sources de revenus, aux moyens de renforcement de la sécurité alimentaire durable et à la pleine réalisation du droit à l'alimentation pour les communautés humaines de la République Centrafricaine.

Le projet que nous lançons les activités aujourd'hui s'intègre dans la vision du gouvernement de la République Centrafricaine que dirige son Excellence le **Pr. Faustin Archange Toadera**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement sous la Très Haute impulsion de son Excellence **François Bozize Yangouvonda** Président de la République Chef de l'Etat, exprimée dans le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) relatif au Pilier 3 qui vise la diversification de l'économie à travers la valorisation des ressources naturelles résumé dans les :

- Axe 2 : qui concerne l'implication active des populations dans la gestion durable des ressources du secteur et l'accroissement des retombés sur les pauvres ;
- Et l'axe 3 concernant le renforcement des capacités des institutions publiques et l'application des textes.

Conscient donc des enjeux que le pays manque d'information sur les quantités de PFNL que produisent chaque année les forêts centrafricaines et leur contribution à la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement de la République Centrafricaine s'engage à faire de la filière PFNL un axe stratégique de lutte contre la pauvreté à travers la valorisation par le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PEM)-PFNL.

Distingués invités,

Il faudrait rappeler que le projet GCP/RAF/441/GER que nous lançons aujourd'hui les travaux, permettra de jeter définitivement une base pour le développement du secteur des Produits Forestiers Autres que le Bois en République Centrafricaine.

Ainsi j'exhorte, les cadres des différents départements ministériels présents dont la participation a été jugé nécessaire pour la mise en œuvre de ce Projet de s'impliquer activement dans les différentes étapes de la mise en œuvre en vue de l'appropriation à la fin du Projet des acquis par le pays et nos communautés rurales.

L'attente du gouvernement de ce projet vise surtout une amélioration des revenus des communautés à la base sur les sites pilotes de l'Ouham et de la Lobaye à travers le développement d'un secteur PME-PFNL.

Distingués invités Mesdames et Messieurs

Je saisi cette opportunité pour vous rappeler qu'au niveau régional il existe des acquis obtenus à travers l'effort global, je citerais :

- La réalisation des études techniques ayant permis d'analyser le potentiel de contribution des PFNL, notamment des aliments forestiers à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale ;
- L'analyse du cadre légal et réglementaire régissant le secteur PFNL dans chacun des six (6) pays du Bassin du Congo ;
- L'élaboration des « *Directives Sous-régionales Relatives à la Gestion Durable des Produits Forestiers Non Ligneux d'origine Végétale en Afrique Centrale* » ;

C'est pourquoi il est temps d'intégrer ces acquis régionaux à la réalité centrafricaine.

Distingués invités,

Votre participation à cet atelier permettra de vous informer sur les objectifs, les activités et les stratégies de mise en œuvre du projet en RCA. Tout en prenant soin de donner votre point de vue.

Ainsi dans le souci de cohérence et de recherche de synergie aussi, il conviendra de saisir de cette occasion pour mieux échanger en vue d'une harmonie d'action entre les différents Ministères et Organismes de développement, ceci en vue de répondre aux aspirations de la population à la base.

La qualité, les compétences et l'expérience des experts présents à cet atelier me rassurent déjà que les échanges seront fructueux.

Tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare au nom de son excellence Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche, ouvert l'atelier de lancement du projet GCP/RAF /441/GER.

Je vous remercie.

## Annexe 4 : Discours de clôture du Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts

- Monsieur le Représentant de la FAO,
- Monsieur le Représentant du Gouvernement Allemand,
- Distingués invités,
- Mesdames, Messieurs.

Encore une fois, c'est un grand plaisir pour moi de présider au nom de son Excellence le Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche la cérémonie de clôture de l'atelier de lancement du Projet « *Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux* ».

Après cette journée intense d'échange conformément aux termes de référence dudit atelier, Je vous adresse toutes mes félicitations pour la qualité des résultats de vos travaux qui vont guider la mise en œuvre des activités de ce Projet.

Parmi les résultats de ces différentes échanges qui ont eu lieu durant cette journée de travail intense, les questions de participation des communautés locales, de l'appropriation des acquis du projet, de l'intégration des Directives sous Régionales, la Stratégie Nationale des Produits Forestiers non ligneux, ainsi que la mise en place du Comité de Pilotage du Projet ont été évoqués.

Mesdames, Messieurs.

J'aimerais par là vous rassurer que le Ministère des Eaux et Forêts, va s'atteler en collaboration avec ses pairs des autres Ministères et organisations impliquées dans la mise en œuvre de ce Projet dans les jours qui suivent pour mettre en place le Comité de Pilotage dudit Projet, car c'est un organe est très indispensable pour l'orientation des différentes activités programmées à cet effet.

- Mesdames, Messieurs.
- Monsieur le Représentant de la FAO,
- Monsieur le Représentant du Gouvernement Allemand,
- Distingués invités,

La République Centrafricaine, une fois de plus est toujours disponible pour soutenir l'effort sous régional au sein de l'espace COMIFAC à travers la promotion de la gestion durable de sa biodiversité en générale et de ses produits forestiers autres que le bois en particulier.

Au nom du gouvernement de la République Centrafricaine que dirige le **Pr. Faustin Archange TOUADERA**, Chef du Gouvernement sous la Très Haute impulsion de son Excellence **François BOZIZE YANGOUVONDA**, Président de la République, Chef de l'Etat, je vous souhaite bon travail à travers vos différentes contributions à cette œuvre nationale de promotion des Produits Forestiers Non Ligneux dans le cadre de ce Projet.

Sur ce, je déclare au nom de son Excellence le Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, clos les travaux de l'Atelier de lancement du projet « *Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux* ».

Vive la Coopération internationale,

Vive la COMIFAC,

Je vous remercie.

## Annexe 5 : Liste des participants

N°	Nom (s) et Prénom (s)	Institution	Fonction	ADRESSE	
				BP + Tel	Email
1	MANDJEKA Jean Christian	LASBAD	Enseignant-Chercheur	70 11 29 24	mandjetta3@hotmail.com
2	FINOUROU Noël	Marché PK 12	Commerçant	70 90 30 93	
3	KOIE KOUASSI Eric	MinPlan	Cadre		aneca2005@yahoo.fr
4	MBOULA Marcel	Journal "CONFIDENT"	Journaliste	75 12 77 05	mboulamarc@yahoo.fr
5	TITO Basile	PGPRF	Expert National	75 05 17 06	
6	NGOUMBANGO Emmanuel Melvis	MEE	C/SC	75 22 32 41	mjoumbo@yahoo.fr
7	KITTO Aubin Roméo	Maché Km 5	Commerçant	75 14 51 62	
8	OUANGBAO Pierre	ZCV Mourou Fadama	Aménagiste	75 52 24 73	p.ouangbao@yahoo.fr
9	REGNER Paulin	Fac Sciences/ Univ Bangui	Enseignant-Chercheur	BP. 930 Bangui; 75 50 72 63	jpgrenier@yahoo.fr
10	MENGUI-TOGNY Célestin	ICRA	Chercheur	77 08 41 31	m.togny@yahoo.fr
11	SEKOLA Ella	FFD	Membre	75 55 32 20	ellasek2000@yahoo.fr
12	NDARATA MASSANGUET Christian	Min Environnement	Direction NT et Information	BP. 686 Bangui; 70 98 26 06; 77 06 11 36	ti_massanguet@yahoo.fr
13	NGANARE D. Isidore	ADD	SG	75 74 52 41	ongadd2008@yahoo.fr
14	MOUSSA Daniel	MEFCP	Cadre	70 98 95 66	danielmossa@yahoo.fr
15	TOUANGANDA Magloire DS	ONG PARADIS	Président	77 08 19 95; 75 22 53 74	paradilangues@yahoo.fr
16	NGASSE Georges	MEFCP	DIAF	70 02 54 34	g.ngasse@yahoo.fr
17	KO Gérard	MDRA	Ass/DGSR	75 04 22 43	kogerard2006@yahoo.fr

18	MADIKEN Aimé Axel	ICRA	CS Agrop	70 40 44 24	madiken_axel@yahoo.fr
19	MAMADOU Alain Patrick	MEFCP	Journaliste	70 90 00 93	apmamadou@yahoo.fr
20	MBARO Théodore	MEFCP	DG EFCP	75 50 30 09	mbaro2003@yahoo.fr
21	NGONGBA NGOADAKPA P.	MEFCP	ICAF	75 50 37 49	
22	DIMASSE Torkam	GALDP	Président	72 85 35 33	groupementaldp@yahoo.fr
23	ZARAMBAUD MAMADOU	OCDR	Chargé de Communication	75 03 38 10	zaramadou@yahoo.fr
24	AMOLO Guy Rémy	Radio Centrafrique	Journaliste	75 04 99 91	
25	VIKOMA Etienne	Radio Centrafrique	Journaliste	75 75 50 12	
26	NGOUGNOGBIA Jean Bruno	MEFP	Chargé de Programme	75 73 94 89	ngognobiajb06@yahoo.fr
27	Mme GUEREL-TOUANE	OMER/FC	Présidente	75 04 27 21	onfr_ca@yahoo.fr
28	Hugues MARION	AFD	Rep		marionh@yahoo.fr
29	Mathamale	OCDR	Rep		mathamale05@yahoo.fr
30	DJAMANY Sylvain	SCAD	SG		groupekouach2@yahoo.fr
31	OKOAPENGOIA Roger	Mairie PISSA	Président de la délégation spéciale	75 04 41 65	
32	TOLA-KOGADOU Igor	PFUNFCCC		75 55 82 22	
33	NGAKEU MBA	CODICOM	Coordonnateur	75 03 33 28	
34	GABITA Olga	MinPlan	CS/Plan	75 05 62 19	
35	Lyna BELARGE	URI	Coordonnateur régional		lynabel20000@yahoo.fr
36	MOUSSA Yves Delor	OCDN	Président	75 03 47 84; 72 17 12 76	djymo инстит@yahoo.fr
37	SARAÏVA Guy Gérard	MEE		75 03 32 31	

38	WANEYOMBO-BRACHKA Dieudonné Bruno	ReAGIR	Coordonateur	75 71 19 05	agir_centrafrique@yahoo.fr
39	DIPAPOUNDJI Barthélemy	MEFCP	D/Contentieux	75 05 61 76	dipapoundji@yahoo.fr
40	KONZI SARAMBO Bob	MEE	CMEC	75 50 65 00	
41	YANGUEKO Tatiane	Radio Luka	Ndéké Journaliste	75 03 11 30	
42	GANDOKO Albert	MEFCP	DEP	70 90 70 39	
43	MOBALI Anatole	MEFCP	C/SGP	75 04 43 00	
44	NGAÏMA L. Honoré	MEFCP	Chef de service Répression	70 45 06 22	
45	BOLOBO Julien	MEFCP	Cadre	75 52 35 36; 70 90 10 35	
46	BIA Philomène-Anicette	BATA GBAKO	Présidente	75 03 77 26	bata_gbako@yahoo.fr
47	ZOWOYA Florent	ECOFAC	Directeur National	75 50 74 63	zowoyaf@yahoo.fr
48	KRIEGER Karla	Union Européenne	Chargé Programme	de	karla.krieger@ec.europa.
49	VOPAMADE PASSI Roger Sylvestre	MEFCP	Cadre/DEPA	70 98 56 29	rogervopamade@yahoo.fr
50	MOUTADE Eric Consolé	CHAGRI-RCA		75 56 38 06; 70 90 61 77	ericconsole@yahoo.fr
51	Dr KOBANGUE Léon	CERPHAMETA/U niv Bangui	CD	75 50 58 88	kobangleon@yahoo.fr
52	MAÏDOU Hervé	PARPAF	CPA	75 50 83 17	herve_maidou@yahoo.fr
53	YABOUE Odette	Gbazabangui	TG	70 45 83 12	yaboueod@yahoo.fr
54	ATO-KOSSI Jean	DR 7	Secrétaire PFN	75 20 70 21	

## **Annexe 6 : Communiqué final de l'atelier de lancement du Projet GCP/RAF/441/GER du 28 Avril 2010 dans la salle de Conférence du Ministère des Eaux et Forêts, Bangui - RCA**

Dans le cadre du lancement du Projet de renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers le PFNL, un atelier a été tenu Le mercredi 28 Avril 2010 dans la salle de conférence du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche.

L'objectif de cet atelier de lancement consiste à :

- Informer les parties prenantes sur le projet : les activités à mener, les modalités et l'état d'avancement à ce jour ;
- Informer les parties prenantes des stratégies de mise en œuvre du Projet (élaboration du SNPA-PFNL, intégration des directives régionales dans la législation nationale)
- Présenter le PTA 2010 ;
- Recueillir les points de vue des parties prenantes de la RCA ;
- Faciliter la structuration et la mise en place du Comité de Pilotage ;
- Présenter les modalités de collaboration du Projet proposées pour sa mise en œuvre

Les résultats attendus dudit atelier consiste à l'élaboration d'un rapport résumant les conclusions de la dite assise assortie d'un plan de travail annuel consensuel.

Il est à noter que cet atelier a vu la participation de plusieurs Cadres et Hauts responsables venus des différents Départements Ministériels et autres institutions, des ONGs, de la Société Civile, et autres organisations de bases. (Cf. liste en annexe)

### **DEROULEMENT DE L'ATELIER**

Après la mise terminée des participants, Le Directeur de Cabinet, Représentant le Ministre des Eaux, Forêts Chasse et Pêche a ouvert les travaux de l'atelier.

Deux interventions ont ponctué cet atelier. Celle du Représentant de la FAO, Monsieur Etienne NGOUNIO suivie du discours du Ministre en charge des forêts, présenté par son représentant, Monsieur Rubens NAMBAI.

Dans son discours le représentant de la FAO a exprimé un constat sur l'accroissement des besoins en ressources des populations par rapport à la pauvreté, et l'impact sur la surexploitation des ressources.

Il a rappelé l'importance des PFNL dans l'économie nationale contrairement à leurs impacts sur les communautés.

Il a également mentionné la contribution de la FAO dans le cadre d'un appui sous régional au Congo, au Gabon et à la RCA pour le renforcement de la sécurité alimentaire. (Cf. Discours en annexe)

Le Directeur de Cabinet a tenu d'abord saluer très chaleureusement les participants et remerciant la FAO pour le choix porté sur la RCA un des pays du Bassin du Congo. Les Nations Unies qui appuient au développement durable des PFNL, pris en compte dans les plans de convergence de la COMIFAC, est une alternative encourageante qui rejoint le souci du gouvernement de la RCA exprimé dans l'initiative DSRP, pilier 3. (Cf. Discours en annexe)

C'est sur ces mots que le DIRCAB a suspendu la séance pour permettre le retrait des officiels.

## DEMARRAGE EFFECTIFS DES TRAVAUX DE L'ATELIER

### MISE EN PLACE DU PRESIDUM

A la reprise des travaux, le bureau du présidium est mis en place et composé ainsi qu'il suit :

- Modérateur : Mr Hervé MAÏDOU, Chef de Projet Adjoint du PARPAF ;
- Rapporteur : Mr Pierre OUANGBAO, Cadre du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie et Responsable de la ZCV Mourou-Fadama
- 2<sup>ème</sup> Rapporteur : Mr Barthélemy DIPAPOUNDJI, Directeur des Affaires Juridiques et du contentieux au MEFCP.

Aussitôt après l'installation du présidium et la présentation des participants, le modérateur a pris la parole pour passer en revue le programme de l'atelier et des amendements ont été formulés par les participants.

Suivant le programme, six exposés ont été présentés sur :

1. présentation des objectifs et résultats attendus du projet ;
2. PTA 2010 ;
3. Stratégie d'intégration des directives régionales ;
4. Les attentes et engagements du Gouvernement ;
5. La constitution du comité de pilotage
6. les procédures opérationnelles de la FAO

Pour cela trois (3) intervenants ont été programmés pour la circonstance qui sont :

- Monsieur Bruno BOKOTO DESIMBOLI, Coordonnateur National du Projet;
- Monsieur Abel ALAFEÏ, Point Focal National des PFNL ;
- Monsieur Etienne NGOUNIO, représentant, de la FAO.

Selon la logique des exposés susmentionnés,

Le premier exposant, le Coordonnateur National du projet Mr BOKOTO a présenté les **objectifs, les résultats et les indicateurs du Projet**. Il affirme que le projet est exécuté dans trois pays ; Congo Gabon et la RCA et s'est appesanti sur les problèmes à résoudre qui concernent le Droit foncier et la législation, l'exploitation commerciale des PFNL et les méthodes d'exploitation inadéquates.

L'Objectif assigné à ce Projet est de Contribuer à une gestion durable des PFNL par le biais d'une participation active des communautés. Selon ce dernier, il s'agit d'une manière globale d'harmoniser les gestions de la filière comme ceux du bois et autres filières.

A cet effet, plusieurs résultats à atteindre tant au niveau Régional que National ont été suffisamment présentés, ainsi que les indicateurs.

Le deuxième exposant, le Point Focal National a axé son exposé dans la présentation du **Plan de Travail Annuel (PTA)** (planification faite au niveau de Brazzaville) et les objectifs dont l'objectif s'articule comme suite :

1. Améliorer le cadre légal du secteur PFNL en vue d'une gestion durable des PFNL ;
2. Cadre juridique disponible pour intégrer le processus sous régional (plusieurs sous activités sont à mener). Pour cela, un TDR sera élaboré et des Consultants seront sur le terrain pour la collecte des informations, aux fins de la Formulation de la Stratégie en matière de PFNL qui sera validé par le gouvernement.

Concernant, la **Stratégie d'Intégration des Directives Sous Régionales sur les PFNL**, le Coordonnateur National a une fois de plus repris la parole pour faire le point sur la Directive Sous-Régionale, qu'il juge très important dans le processus. Celui-ci a rappelé le contexte suite à l'atelier Régional tenu par le COMIFAC- FAO en 2007 et validé par les experts, la Justification de la Déclaration de Yaoundé. L'adoption du « D » par la COMIFAC, relatif à la Gestion Durable des PFNL et l'Adaptation au contexte local et les 6 étapes importantes. Ce dernier a également signalé qu'il existe au niveau de la COMIFAC des cadres légaux mais qui n'ont pas encore intégré les institutions nationales cas RCA.

**Les attentes et engagements du gouvernement** ont été présentés par le Point Focal National.

Concernant les attentes et engagements du gouvernement, il a été évoqué que ce projet intègre la politique nationale définie dans le DSRP (pilier 3) et les sites pilotes ont été identifiés (Ouham et Lobaye). Un bureau est déjà acquis pour le projet au MEFCP.

En ce qui concerne la composition du comité de pilotage, plusieurs amendements ont été formulés par les participants afin de rendre cette structure plus efficiente dans la conduite des tâches qui lui sera attribuée :

- 1 Représentant du Ministère en charge des forêts (Président)
- 1 Représentant de la FAO,
- Le Point Focal National du projet,
- Le Coordonnateur national (Rapporteur),
- 1 Représentant du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
- 1 Représentant du Ministère de l'Agriculture
- 1 Représentant du Ministère des Affaires Sociales
- 1 Représentant du Ministère du Plan
- 1 Représentant de l'Université de Bangui (LASBAD)
- 1 Représentant de l'ICRA
- 1 Représentant des Tradipraticiens
- 1 Représentant d'ECOFAC
- 1 Représentant de PARPAF
- 1 Représentant des Collectifs des ONGs
- 1 Représentant de l'ORCCPA

- 1 Représentant de l'Assemblée Nationale
- Le Point Focal Biodiversité
- 2 Représentants des Collectivités locales des sites retenus
- 1 Représentant des PME et PMI

Cette liste est à compléter.

Le dernier point portant sur **les procédures opérationnelles** a été présenté par le dernier intervenant, monsieur NGOUNIO, Représentant de la FAO. Selon ce dernier, la FAO, partenaire au développement spécialisé dans le domaine de l'agriculture et des ressources halieutiques, travaille sur trois types de Projet :

- Les Projets propre à la FAO, les TCP qui portent sur les actions pilotes de démonstration, les études et les projets de formulation des documents de stratégies.
- Conseillers des Départements Techniques (Eaux Forêt, Agriculture et Environnement)
- Les grands Projets financés sur les fonds fiduciaires.

Dans le cas d'espèces, c'est un GCP dont la FAO réalise de part son expertise. Le représentant de la FAO a présenté très clairement les modalités d'accès au fonds, aux moyens logistiques et les Lettres d'Accords réglementant les prestations avec les différents partenaires pour la mise en œuvre du Projet.

Ainsi, d'une manière claire et précise, le Projet est exécuté selon les normes des Projet de la FAO.

Ouvrant les débats, le Modérateur a repris la parole pour faire un tour sur la présentation du Coordonnateur et du Point Focal National avant d'ouvrir une première liste des personnes. Les questions tant aussi pertinentes et instructives ont porté sur une satisfaction sur la valorisation des PFNL dans les régions ciblées par le projet, la durée du projet qui est de trois ans semble très courte pour un programme très ambitieux, la prise en charge de l'approche genre (les femmes doivent être dotées de pouvoirs et être impliquées aux stratégies de gestion, l'inventaire des PFNL pour une meilleure valorisation.

Les questions liées à l'aspect du partage juste et équitable des avantages découlant des produits forestiers non ligneux, car faisant partie intégrante des ressources génétiques et leurs brevetages. Le problème de la mise en place d'une technologie adéquate pour la mise en valeur des PFNL afin de générer assez de ressources en faveur de la communauté a été soulevé également.

En réponse à toutes ces attentes, le coordonnateur est intervenu sur les différentes catégories des PFNL en excluant le gibier parce qu'il est pris en compte par un autre programme appuyé par la FAO. Il continue en expliquant que des modalités d'exploitation seront prises en compte dans le projet. Quant au programme qui paraît ambitieux, il a affirmé que les amendements apportés au programme sont pris en compte.

Pour ce qui concerne l'approche genre, les femmes sont incontournables car elles ont toujours été les plus grands exploitants des PFNL dans la filière commercialisation. Pour le choix des sites, leur potentialité et les zones à écologie fragile, il s'est posé un problème de financement pour couvrir toute la zone et certaines ont été écartées pour raison d'éloignement tel le cas de Forêt de Bangassou. Les deux sites pilotes retenus disposent de potentialités prouvées par une étude de la banque de Mondiale.

A la fin des débats, des recommandations ci-après ont été formulées :

1. Mettre en place au sein du département en charge des forêts un service pour la gestion des PFNL afin garantir l'appropriation du projet ;
2. Prendre en compte dans l'élaboration de la stratégie nationale, les questions d'accès aux ressources et partage juste et équitable des avantages et le brevetage ;
3. Prendre en compte la technologie adéquate pour la mise en valeur des PFNL afin de générer des ressources en faveur de la population
4. Réajuster les activités lors de leur mise en œuvre afin de respecter la durée du projet.

Après la pause déjeunée, les participants à l'atelier ont procédé à la validation du Communiqué Final portant sur l'atelier. A l'issue de la lecture du Communiqué Final fait par le Rapporteur, Le Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts qui a clôturé le présent atelier a dans son discours, salué les efforts déployés par les participants pour abattre ce travail si lourd. Il a rassuré les participants de la disponibilité du Ministère à appuyer le Projet et le soutien indéfectibles aux efforts de la COMIFAC.

Le Représentant du Ministre n'a pas manqué de souligner les efforts du gouvernement que dirige le Professeur Archange Faustin TOUADERA, 1<sup>er</sup> Ministre Chef du Gouvernement sous la très haute impulsion du Général d'Armée François BOZIZE YANGOUVOUNDA, Président de la République. Celui-ci a terminé son discours en ces termes « Vive la Coopération Internationale, Vive la République Centrafricaine ».

C'est à 16h 30 mn que les travaux de l'atelier de lancement du Projet Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale à travers les produits Forestiers Non Ligneux ont pris fin.

Le Rapporteur de la séance

**Pierre OUANGBA**

## **Annexe 7 : Présentations PowerPoint**



## RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE À TRAVERS LA GESTION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Par: **Bruno BOKOTO DE SEMBOLI**  
Coordonateur National

Ministère National de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non

1



## Site du Projet



- Projet : Congo, RCA et Gabon;
- Projet: Cameroun, RD Congo

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non

2



## Problème à résoudre

- *Les droits fonciers et la législation gouvernant l'exploitation commerciale des PFNL sont inadéquats ou n'existent pas.*
- *Le potentiel des communautés dépendant des ressources forestières pour une meilleure gestion durable et les capacités des agences gouvernementales à apporter un soutien restent limitées.*
- *Le potentiel pour accroître la production et l'utilisation durable équitable au niveau social des aliments, des biens et services forestiers reste inchangé en raison du manque d'information de base et de connaissances techniques.*

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non

3



## Objectif du Projet

- Le projet contribuera à atteindre les principaux objectifs à long terme suivants:
- a) une meilleure conservation et gestion des ressources en PFNL par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré;
- b) les moyens d'existence et le niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, sont accrus grâce à la réalisation des principes du droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non

4



## Liens du Projet avec les OMD

Objectif 1: éradiquer la pauvreté extrême et la faim;

Objectif 3: promouvoir l'égalité des genres et donner plus de pouvoir aux femmes;

Objectif 7: assurer la durabilité environnementale;

Objectif 8: développer un partenariat international/régional pour le développement.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non

5



## RESULTATS ATTENDUS

### Niveau régional – pays COMIFAC

**Résultat 1:** Élaboration d'un concept de gestion durable des forêts (GDF) basé sur les droits de l'homme et intégrant le droit d'usage commercial pour les PFNL

**Résultat 1.2**  
Les principaux acteurs forestiers sont informés, sensibilisés, formés sur le concept de GDF et l'importance des PFNL

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non

6



## Résultat 1, Activité 1.2

- **Résultat 1.2:** Principaux acteurs (personnel du Secrétariat exécutif de la COMIFAC, des agences gouvernementales appropriées, membres des associations et ONG) sont informés/sensibilisés/formés et connaissent le concept et l'importance des PFNL.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non

7



## Résultat 2 au niveau National

**Résultat 2:** Les communautés et les ménages sur les sites pilote sont engagés dans une gestion durable des PFNL

### Résultat 2.1:

Mise en place de cadre juridique qui favorise le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire

### Résultat 2.2:

Mise en place des programmes forestiers nationaux et plans de développement en appui aux PFNL pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non

8



**Résultat 2:** Les communautés et les ménages sur les sites pilote sont engagés dans une gestion durable des PFNL

### Résultat 2.3:

Développement d'outils/procédures de gestion participative en faveur des communautés pour une utilisation durable des PFNL sur les sites pilotes

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non

9



**Résultat 2:** Les communautés et les ménages sur les sites pilote sont engagés dans une gestion durable des PFNL

### • Résultat 2.4:

- Capacités institutionnelles des institutions forestières et des communautés dépendant des forêts renforcées pour gérer et utiliser leurs forêts et ressources ligneuses de manière durable et profitable.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non

10



Merci pour votre attention!

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non

11



## Atelier de lancement



**Projet GCP/RAF/441/GER : « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »**

**PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2010**

**COORDINATION NATIONALE (RCA)**

Par: Abel Alafei  
Point Focal PFNL



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » 1



## Activites 2.1 et 2.2

Activité et sous-activités	Indicateur
Objectif 1: Améliorer le cadre légal du secteur PFNL en vue d'assurer l'utilisation durable de ces produits et améliorer les conditions de vie des populations	
Résultat 2.1: cadre juridique favorable mis en place (basé sur les directives sous-régionales lois modèles) adhérant aux principes de droit à l'alimentation	
Activité 2.1 : soutenir l'intégration des directives régionales sur les PFNL dans la législation nationale	
2.1.1 Faciliter l'élaboration de la législation provisoires au niveau national avec leurs textes d'application correspondant basé sur les directives régionales de la COMIFAC.	Cadre législatif provisoire disponible intégrant les directives régionales de la COMIFAC

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » 2



### Sous activité 2.1.1

a) Validation de la stratégie élaborée par la coordination régionale	
b) Présentation de la stratégie aux autorités locales	
c) Elaboration du TDR	
d) Appel à candidature et identification du Consultant	
e) Identification de tous les acteurs impliqués dans le secteur PFNL	
f) collecte et analyse de tous les documents légaux traitant la question sur les PFNL	Rapport de d'analyse disponible
g) Elaboration du document de vulgarisation de la loi sur les PFNL	Document de vulgarisation disponible
h) Multiplication et diffusion du document à tous les acteurs	Les acteurs clés sont informés et ont présenté leur point de vue
i) Organisation des réunions de concertation	Tous les acteurs clés participent
j) Recueil des avis et attentes et élaboration d'un draft pour l'amélioration de la loi sur les PFNL	Draft de la loi sur les PFNL disponible en fin 2010
k) Organiser une réunion de restitution et de validation de la proposition de loi sur les PFNL	Le Draft est valide par l'ensemble des acteurs
l) Soumission de la proposition de loi sur les PFNL aux gouvernements	Cadre légal valide par le gouvernement (cf Assemblée Nationale)

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » 3



### 2.1.2 Faciliter l'incorporation des principes de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentaire dans les législations forestières nationales.

Résultat Programmes forestiers nationaux et plans de développement mis en place qui soutiennent les PFNL pour réduire la pauvreté- soutenir les moyens d'existence

### Activités 2.2. Soutenir la formulation et revue des politiques nationales

2.2.1. Faire une revue des politiques et programmes liés aux PFNL et questions relatives aux aliments provenant des Forêts, de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation	Revue de politiques et programmes disponibles relatives aux droits et sécurité alimentaire disponible et valide par les parties prenantes
a) Collecter et analyser des documents de politiques qui régissent la gestion des forêts et faire les recommandations y relatives.	Le rapport d'analyse disponible
b) Organiser des séances de restitution au niveau des experts et des décideurs	Rapport de lecture disponible et intègre au document existant
	Les décideurs sont informés des forces et faiblesse e la politique nationale relatif au PFNL

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » 4



c) Adopter les termes de référence et mettre en place de l'équipe chargée de l'élaboration de la stratégie (Recrutement des consultant)	une équipe pluridisciplinaire mise en place
e) Réaliser des études durant la phase diagnostique	Diagnostic réalisé dans les différents écosystèmes de la RCA
f) Restituer et valider la phase diagnostique	Les résultats du diagnostic est validé au niveau local
g) Organiser une mission de supervision CNP, PFN	
h) Elaborer des termes de référence pour la seconde phase d'élaboration de la SNPA (la stratégie et plan d'action)	TDR
i) Elaborer de la stratégie nationale et plan d'action	
j) Restituer et valider la stratégie Nationale et Plan d'Action PFNL	SNPA validé par les acteurs au plus tard novembre 2010
k) Soumettre la stratégie au Gouvernement	la SNPA-PFNL valide par le gouvernement en fin 2010

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » 5



### 2.2.2 Elaborer la stratégie nationale sur les PFNL (Gabon et RCA)

a) Informer les autorités du pays sur l'élaboration de la stratégie (coordinations nationales, coordination régionale)	SNPA disponible
b) Elaborer des termes de référence pour la première phase (phase diagnostique)	Au moins le cabinet du Ministre des Eaux et Forêts et de l'Environnement sont informés
c) Adopter les termes de référence et mise en place de l'équipe chargée de l'élaboration de la stratégie (Recrutement des consultant)	TDR disponible
d) Réalisation des études durant la phase diagnostique	une équipe pluridisciplinaire mise en place
e) Restitution et validation de la phase diagnostique	Diagnostic réalisé dans les différents écosystèmes de la RCA
f) Mission de supervision CNP, PFN	Les résultats du diagnostic est validé au niveau local
g) Elaboration des termes de référence pour la seconde phase d'élaboration de la SNPA (la stratégie et plan d'action)	TDR
h) élaboration de la stratégie nationale et plan d'action	
i) Restitution et validation de la stratégie Nationale et Plan d'Action PFNL	SNPA validé par les acteurs
j) Soumission de la stratégie au Gouvernement	la SNPA-PFNL validé par le gouvernement

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » 6

	2.3.1 Réaliser les études de base socioéconomique sur les sites pilotes (étude filière, PME-PFNL, fourniture, collecte, conditionnement, marché)	Les indicateurs de base sont identifiés pour suivre l'impact du Projet sur les sites pilotes
<b>3. Gestion du Projet</b>		
	a. Organiser un atelier de lancement du Projet	Les parties prenantes y compris les décideurs sont informés des objectifs et résultats attendus du projet
	b. Organiser une réunion du Comité de Pilotage du Projet	Un atelier organiser et le rapport disponible

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » 7



## ECHELLE D'INTERVENTION

**Nationale:**

- Elaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'Action pour les PFNL;
- Intégration des Directives Sous Régionales en matière de PFNL dans la Loi Nationale
- Soutien à la formulation et la revue de politiques sur un mode participatif et transparent pour améliorer les conditions en faveur de l'établissement et du soutien des PMEF-PFNL.

**Locale ou Communauté à la base:** l'Ouham et Lobaye:

- Renforcement les capacités des entrepreneurs et autres acteurs locaux sur les sites pilotes;
- Consolidation des outils et procédures pour une utilisation durable des PFNL sur les sites pilotes;

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » 8



## MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » 9



## Atelier de lancement

Du projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »  
Bangui, 28 Avril 2010

**STRATEGIE POUR L'INTEGRATION DES DIRECTIVES SOUS-REGIONALES DES PFNL AU CONGO, GABON ET RCA**

Par  
**Bruno BOKOTO DE SEMBOLI**  
*Coordonateur du Projet*  
*Spécialiste en Aménagement et gestion participative des ressources forestières*



18/07/2010



## PLAN

### Première partie

- Présentation succincte des « Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale »

### Deuxième partie

- Stratégie pour l'intégration des Directives PFNL au Congo, Gabon et RCA



### Présentation des Directives PFNL (1/7) Historique de l'élaboration des Directives

- Des études ont montré l'importance du cadre légal pour la valorisation du plein potentiel socio-économique du secteur PFNL
- Le projet GCP/RAF/398/GER a analysé ce cadre au niveau national et sous-régional
- Organisation d'un atelier sous-régional sur le cadre: Mise en place d'un Groupe de Travail pour l'élaboration des Directives PFNL/«D»




### Présentation des Directives PFNL (2/7) Historique de l'élaboration des Directives

- Organisation par la COMIFAC-FAO avec l'appui financier de la GTZ de l'atelier de validation des « D » (Douala 05-07 nov 2007)
- Adoption des « D » par les experts de la sous-région (CEFDHAC-Libreville, 20-22 nov 07) et réunion préparatoire Conseil Ministre (Mongomo, 14 janv 2008)
- Adoption des « D » par la COMIFAC (Brazzaville, 26-27 oct 2008)



### Présentation des Directives PFNL (3/7) Justification

- Grande biodiversité en Afrique Centrale y compris les PFNL.
- L'intérêt accordé aux PFNL vue leur importance remarquable.
- Forêts menacées malgré leur importance.
- Engagement des Chefs d'Etat d'Afrique centrale à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous-région.
- Contribution des « D » au Plan de Convergence de la COMIFAC.
- Objectif : **Chaque pays** de la COMIFAC dispose d'un cadre politique, légal, fiscal et institutionnel approprié des PFNL.



### Présentation des Directives PFNL (4/7) Contenu

Parties	Sujets	Description
1. Dispositions générales	Objet	Propose les bases communes pour une prise en compte des PFNL par les politiques
	Destinataires	Etats parties au Traité de la COMIFAC
	Définitions/plusieurs	PFNL: PF spontanés d'origine végétale autres que le bois d'œuvre
	Principes de Gestion durable des PFNL	Biodiversité, sécurité alimentaire et droit à l'alimentation, pauvreté, économie, etc.
	Partage bénéfices	Juste et équitable, redistribution
2. Accès aux PFNL	Types droits d'accès	Droit d'usage, Titre d'exploitation, Convention gestion

 Présentation des Directives PFNL (5/7) Contenu		
Parties	Sujets	Description
3. Filières des PFNL	Prélèvement/ stockage	· l' autorité définit ou renforce les normes
	Transport,	· Etat, en accord S/R contrôle forestier
	Transformation,	· Etat, inciter la transformation locale
	Commercialisation	· Etat, règles pour PFNL bruts, transformés
4. Dispositions fiscales	Taxation	Vulnérabilité, importance économique, promotion des essences peu utilisées
	Financement PFNL	Etat, inventaire, régénération et promotion

 Présentation des Directives PFNL (6/76) Contenu		
Parties	Sujets	Description
5. Infractions et sanctions	Infractions	Attention particulière aux PFNL menacés
	Sanctions	Dissuader la violation des règles de gestion durable des PFNL
	Contrôle et suivi	Dispositif de contrôle et de suivi, dotation des connaissances et moyens nécessaires
6. Dispositions institutionnelles et finales	Dis institutionnelles	Clarifier les domaines d'intervention
	St professionnelles	Appui à l'organisation des Struc prof
	Renf des capacités	Connaissance législation sur les PFNL, tech inventaire, prélev, conservat, trans,...
	Statistiques	Collecte, utilisation et vulgarisation
	Mise en œuvre des « D »	Etats sont invités à utiliser les présentes « D », élaborer ou renf un cadre juridique, institutionnel et fiscal approprié des PFNL


 Présentation des Directives PFNL (7/7)

- « D »: Mesures spécifiques de référence pour la gestion durable des PFNL adaptables au contexte de chaque Etat
- Lors de l'adoption de ces « D » par la COMIFAC, les Ministres ont invité les Etats membres à intégrer les dispositions de ces « D » dans leurs législations et réglementations forestières
- Ils ont encouragé les partenaires au développement, notamment la FAO à poursuivre leurs appuis pour la mise en œuvre de ces « D » au sein des Etats


 INTEGRATION DES DIRECTIVES PFNL (1/5)

STRATEGIE POUR L'INTEGRATION DES DIRECTIVES SOUS-REGIONALES DES PFNL AU CONGO, GABON ET RCA

Processus participatif intégrant tous les acteurs impliqués dans les filières des PFNL



**Début: Présenter la stratégie à aux institutions impliquées dans la gestion forestière de chaque pays**


 INTEGRATION DES DIRECTIVES PFNL (2/5)

**Etape 1**  
 Identification et sensibilisation des acteurs  
 (populations locales, opérateurs économiques, associations, GIC, ONG locales, radios communautaires, procureurs de la république, sous-préfets, gendarmes, policiers, forestiers, douaniers, les acteurs du ministère en charge des forêts et des autres ministères) sur la maîtrise de la loi sur les PFNL

**Etape 2**  
 Collecter tous les textes légaux et réglementaires régissant la gestion (exploitation, utilisation et commercialisation) des PFNL


 INTEGRATION DES DIRECTIVES PFNL (3/5)

**Etape 3**  
 Elaborer et valider le document de vulgarisation de la loi sur les PFNL ainsi que les Directives PFNL de la COMIFAC

**Etape 4**  
 Distribuer ce document aux différents



## INTEGRATION DES DIRECTIVES PFNL (4/5)

### Etape 5

Organiser des **réunions de concertation** avec les acteurs ainsi que des émissions médiatiques sur l'amélioration du cadre légal des PFNL en s'inspirant des Directives COMIFAC

### Etape 6

Consolider les suggestions issues des différents acteurs sous forme de **proposition d'amélioration de la loi sur les PFNL** à faire au ministère en charge des forêts



## INTEGRATION DES DIRECTIVES PFNL (4/5)

### REMARQUE

Ces étapes rentrent déjà dans la création des conditions propices à la mise en œuvre de de la stratégie et plan d'actions national pour le développement du secteur des PFNL en République du Centrafricaine (axe 2)

Elles s'inspirent aussi du processus en cours au Cameroun dans le cadre de la relecture de la politique forestière menée par le projet GCP/RAF/408/EC

Elles devront intégrer également les **directives sur le droit à l'alimentation**



Merci pour votre attention!

18/07/2010

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

15

## Atelier de lancement

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE À TRAVERS LA GESTION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

### ENGAGEMENTS ET ATTENTES DU GOUVERNEMENT CENTRAFRICAIN

28 Avril 2010 à Bangui

**ABEL ALAFEI**  
**POINT FOCAL PFNL**

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

## Gouvernement RCA

### Engagement du Gouvernement centrafricain:

- Mise en œuvre du DSRP dans le pilier 3 *'rebâtir et diversifier l'économie'* par la valorisation des RN à travers le projet GCP/RAF/441/GER;
- Promotion de la gestion durable des forêts par la promulgation du nouveau Code Forestier qui intègre les PFNL, la forêt communautaire et la gestion participative

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

## Engagement de la RCA

- L'axe prioritaire de la politique du Gouvernement dans ce processus se traduira par la mise en œuvre des programmes et projets impliquant les différentes couches de la population:
  - la gestion rationnelle de l'environnement (ressources fauniques et floristiques), source importante de bien-être pour les populations les plus pauvres, mais aussi pour la sécurité économique et sociale des populations, et écologique de toute l'humanité.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

## Engagement RCA

- Contribuer à la mise en place des structures d'autopromotion des activités génératrices de revenus et de fournir un encadrement aux entreprises, et de développer des secteurs d'activités à fort potentiel d'emploi et de main-d'œuvre liés aux PFNL

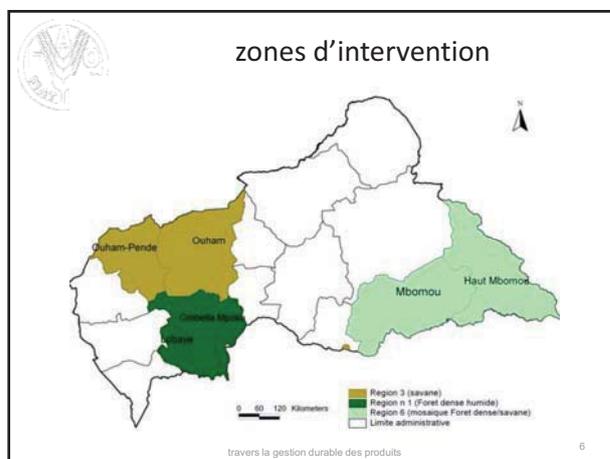
Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

## ENGAGEMENT DE LA RCA

Nomination d'un cadre PFN  
 Mise à disposition d'un bureau  
 Identification des sites pilotes : Région 1, 3  
 Critère:

- Ressources: Disponibilité des PFNL source potentielle pour la promotion des PME-PFNL;
- organisation de la filière PFNL (de nos jours informel);
- Existence de base de données sur les PFNL par certains des Projets financés par les partenaires au développement du Ministère (GTZ, ECOFAC....)

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »





## ATTENTES DE LA RCA

- La mise en œuvre effective du projet;
- L'implication des communautés de base dès la première année par le renforcement des capacités (Formation, appui technique, financier, organisation des circuits de commercialisation);
- A la fin du Projet un transfert de compétence est réalisé;
- la durée du Projet trop courte par rapport aux résultats attendus.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

7



### CONTACT

Charge de Mission Forêt: Yves YALIBANDA  
Bangui RCA, Tél.



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

8



## Merci pour votre attention!

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

9




## Atelier de lancement

**RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE À TRAVERS LA GESTION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX**

**TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET**

28 Avril 2010 à Bangui

**ABEL ALAFEI**

**POINT FOCAL PFNL**

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

1



## Objectifs

Faire l'état des lieux de l'avancement des activités nationales du projet, assurer une bonne synergie des actions et des partenaires et donner l'orientation technique et opérationnelle pour la bonne mise en œuvre

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

2



## Tâches

Les comités nationaux devraient veiller :

- A la mise en œuvre du projet au niveau de chaque pays et dans chaque site pilote;
- à la cohérence de la mise en œuvre du projet avec les politiques et stratégies nationales et sous-régionales;
- Au suivi évaluation du projet au niveau de chaque pays et faire des recommandations, si nécessaire, pour une meilleure mise en œuvre du projet.



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

3



## Tâches

- A la mise en œuvre du projet au niveau de chaque pays et dans chaque site pilote;
- à la cohérence de la mise en œuvre du projet avec les politiques et stratégies nationales et sous-régionales;
- Au suivi évaluation du projet au niveau de chaque pays et faire des recommandations, si nécessaire, pour une meilleure mise en œuvre du projet;

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

4



## Composition

Membres

- 1 Représentant du Ministère en charge des forêts (Président)
- 1 Représentant de la FAO,
- Le Point focal,
- Le Coordonnateur national (Rapporteur),
- 1 Représentants par agence gouvernementale ou Ministères impliqué dans le projet (PME-PMI, Plan, Agriculture 'Service Phytosanitaire', ORCCPA)
- Un représentant de chaque site pilote,
- Autres acteurs: Chambre de commerce, ONG, privé, Projet

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

5



## CALENDRIER

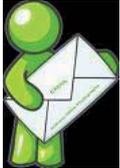
• Le comité se réunira au moins deux fois par an.

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

6



Merci pour votre  
attention!



Projet « Renforcement de la sécurité  
alimentaire en Afrique Centrale à  
travers la gestion durable des produits  
forestiers non ligneux »

7




## Quelques Procédures Opérationnelles

### RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE À TRAVERS LA GESTION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX



Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »



## Communication avec le Gouvernement et Visa de Sécurité

- Toutes les communications avec le gouvernement doivent être faites par le Représentant de la FAO
- Un visa de sécurité est nécessaire pour tout déplacement à l'intérieur du pays. La demande doit être signée par le Représentant de la FAO puis transmise au responsable de sécurité du Système des Nations Unies basé au bureau du PNUD

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »



## Demande de FBA

- Une demande de FBA (Field Budget Autorisation) doit être faite pour garantir la bonne exécution des activités du projet au niveau de la coordination nationale. Etapes :
  - Le CNP élabore un budget qui sera discuté avec la CR
  - La CR transmet le budget au détenteur du budget basé à la FAO Libreville
  - Le détenteur du budget approuve et met le FBA à la disposition du Représentant de la FAO

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »



## Véhicule du Projet

- Doit être garé à la Représentation de la FAO
- Ne doit être conduit que par le chauffeur de la FAO
- Respecter les consignes de sécurité de la FAO
- Autorisation de transport nécessaire pour les personnes sans contrat avec la FAO (PFN chercher une autorisation permanente?)

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »



## Lettres d'Accord

Les contrats avec les partenaires nationaux pour la mise en œuvre des activités du projet se fait à travers des lettres d'accord

Etapes:

- Elaboration des TdR et du budget de l'activité,
- Elaboration de la lettre d'accord et signature par les deux parties,
- Déblocage de la première tranche de 30%.
- Déblocage des autres tranches sont faits suivant l'état d'avancement des activités décrites dans LoA

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »




## Merci pour votre attention!

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »